COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 MAI 2014

REUNION A FALAISE

L'an deux mille quatorze le 28 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué en urgence le 23 mai, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs

LECAPITAINE MICHEL, GALLET JEAN-LOUIS, MEVEL THIERRY, BERHAULT DIDIER, VANDON PHILIPPE, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, BARTHE PATRICK, ZAMARA JACQUES, TURBAN YVONNICK, ANDRE JEAN-LUC, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, TROCHERIE VINCENT, CHANDON GERARD, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, LEFROU THIERRY, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN-CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, LEBOUCQ JEAN-YVES, RANNOU JEAN MICHEL, ROSET YVES, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BONNE JEAN LOUIS, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, BOUILLARD JACQUES, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, GASNIER JEAN-MARIE, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, MORIN DOMINIQUE, ORIOT MICKAËL, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, LEFEVRE PASCAL

Mesdames

JOSSEAUME ELISABETH, GUILBERT CAROLINE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, CHIVARD MARYVONNE, STANC NATHALIE, DEMIEUX CELINE, PERCHERON GWENAËLLE, GUEVEL-BADOU CECILE, GRENIER SYLVIE, LAVIEILLE FRANÇOISE, FIOR FRANÇOISE, ROUSSEL ODILE, GUIBOUT MARYVONNE, GRAINDORGE MARYVONNE, HOFLACK CHRISTINE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, LE MONZE DORIANE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE, RUL BRIGITTE, AUBEY SABRINA, RIVIERE EDWIGE, PITON MARIE-CLAUDE, BRETONNET LUCETTE, PHILIPPE GENEVIEVE

Pouvoirs :

HINARD MARIE-ANNE	a donné pouvoir à	MESNIL JEAN-PHILIPPE
JOUNOT PHILIPPE	a donné pouvoir à	KEPA PHILIPPE
PORCHON CHRISTIAN	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN
VITI CHANTAL	a donné pouvoir à	DUBOST THIERRY
MARIE JEAN LUC	a donné pouvoir à	PHILIPPE GENEVIEVE
LHERMET WILLIAM	a donné pouvoir à	BONNE JEAN-LOUIS
VETTIER BERNARD	a donné pouvoir à	MAUNOURY HERVE
CAILLOUET MICHEL	a donné pouvoir à	MEVEL THIERRY
MAUNOURY MARYVONNE	a donné pouvoir à	BENOIT DOMINIQUE

Etaient absents ou excusés : **Mesdames** KISZKO COLETTE, GOSIK SANDRINE, SAINT-MARTIN MAGALI
Messieurs : RUAU MAURICE, GUYET JACQUES, PHILIPPARD DAVID

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

***

Monsieur Leteurtre rappelle le caractère urgent de cette réunion consacrée au Mémorial des Civils dans la Guerre. Il relate que le Préfet l'a contacté le vendredi 23 mai à 17h15 suite à un entretien avec le Président de la République. Ce dernier a émis son accord afin que soit procédé, sous son autorité, à la signature par le Préfet de la convention relative à l'engagement financier de toutes les parties concernées par ce projet. Cela imposait, au préalable, l'autorisation de signer donnée au Président par l'assemblée délibérante de la Communauté de communes.

Monsieur Leteurtre précise donc que l'adoption de cette délibération n'est pas un engagement définitif sur le projet du mémorial mais une autorisation donnée au Président de signer une convention de financement avec le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat, s'il est décidé de faire le Mémorial des Civils à Falaise.

La Ville de Falaise a adopté cette délibération à l'unanimité ce même jour juste avant le Conseil Communautaire.

Monsieur Leteurtre rappelle le cadre de ce projet.

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et de la commune de Falaise ont décidé, *via* leurs organes délibérants, de lancer une réflexion pour le maintien et le développement d'un site mémoriel sur le territoire communautaire. Pour se faire, ils ont souhaité s'appuyer sur les compétences expertes des équipes de la SEML « Mémorial pour la Paix » dans le cadre d'une étude de faisabilité muséographique et scénographique. En parallèle ont été conduites des études de faisabilité économique du projet afin d'en apprécier les conditions d'exploitation mais aussi son impact potentiel sur le développement du territoire (retombées directes et indirectes).

C'est en octobre 2012, qu'il a été décidé l'étude de la création du Mémorial des Civils dans la Seconde Guerre mondiale, pour objectif de servir d'outil pédagogique et scientifique à destination du plus large public possible, et en particulier des scolaires.

Concernant le choix du lieu du Mémorial, Monsieur Leteurtre rappelle que celui-ci sera installé dans le bâtiment de l'ancien tribunal d'instance de Falaise, en raison de son architecture typique de la Reconstruction, de sa situation géographique privilégiée et de sa proximité immédiate avec la mairie de Falaise et du château Guillaume-le-Conquérant.

D'autre part, les études de faisabilité économique de Planeth Culture ont souligné la qualité de son environnement et les avantages apportés par la proximité du château Guillaume-le-Conquérant en termes d'exploitation et de fréquentation ; de plus le document de pré-programmation architectural conduit par l'architecte Philippe Miesch a montré que le bâtiment a la capacité d'accueillir le projet scientifique et culturel.

La thématique du projet qui est celle des Civils sera rediscutée dans un futur protocole mais il est certain que les 50 musées que regroupent la Basse-Normandie essentiellement sur le « héros combattant »

est un sujet qui s'épuise économiquement. Ce sujet des Civils était novateur il y a 3 ans alors que sera consacrée une cérémonie en mémoire des Civils le 6 juin prochain au Mémorial de Caen.

Le projet culturel et touristique est quant à lui évident.

Pour passer de l'idée à la conception du musée, il était indispensable de définir au préalable un véritable projet scientifique. Pour ce faire et compte-tenu de cette thématique spécifique, les élus du Pays de Falaise ont confié la réalisation de ce projet scientifique à la SEML Mémorial pour la Paix, dans le cadre d'un protocole d'accord complété par-un cahier des charges très précis.

« La Seconde Guerre Mondiale est caractérisée par la souffrance indicible des civils considérés comme arme de guerre, les morts civils sont plus importants que de morts militaires ; le territoire normand a payé le prix de la libération de la France ; les civils du Pays de Falaise comme ceux de Caen, de Londres ou de Dresde ont payé le prix de l'écrasement du nazisme. » (Extrait de l'APS muséographique du Mémorial de Caen).

Une équipe scientifique a été spécialement constituée et ainsi composée :

- **Denis Peschanski** : Directeur de recherches au CNRS, président du Conseil scientifique du Mémorial de Caen
- **Stéphane Grimaldi :** Directeur général du Mémorial de Caen
- **François Rouquet** : Professeur d'Histoire Contemporaine à l'Université de Caen, responsable de l'Axe Seconde Guerre mondiale au Centre de Recherche d'Histoire Quantitative (CRHQ)
- **Jean Quellien** : Membre associé au CRHQ – Axe Seconde Guerre Mondiale, Ancien Directeur de l'UFR d'Histoire à l'Université de Caen
- **Isabelle Bournier** : Directrice culturelle et pédagogique du Mémorial de Caen
- **Christophe Bouillet** : Historien muséographe au Mémorial de Caen
- **Franck Marie** : régisseur des expositions au Mémorial de Caen

Concernant l'étude de faisabilité technique et muséographique et en lien avec le projet scientifique, le Mémorial de Caen a proposé :

- les grands principes d'aménagement intérieur et extérieur du projet : définition des volumes, organisation fonctionnelle du bâtiment et de ses espaces ; détermination des besoins et réponses aux contraintes techniques potentielles

- les axes muséographiques et scénographiques. Notons qu'en parallèle, une campagne de recueil de témoignages a été menée auprès de personnes ayant vécu à cette période ; ces témoignages constitueront l'un des outils de médiation du propos du Mémorial des Civils.

- une enveloppe globale plancher indiquant les principaux postes de dépenses liés à la mise en place du projet scientifique et muséographique et les données relatives aux conditions d'exploitation.

L'étude de faisabilité économique a été confiée au cabinet Planeth Culture qui a démontré l'opportunité, la pertinence et la faisabilité du projet Mémorial.

Une sécurisation juridique du schéma procédural a également été mise en place et le travail a été organisé :

- au sein de la Communauté de communes en créant un comité de pilotage, un groupe projet composé de techniciens et d'administratifs ;

- grâce à des intervenants extérieurs, avec un assistant à maîtrise d'ouvrage comprenant des missions d'assistance juridique, technique, financière et administrative au cours de la phase programmation du besoin ;
- un maître d'œuvre pour la réalisation architecturale et scénographique.

Monsieur Leteurtre rappelle également que lorsque Jean-Marie Gasnier et Eric Macé lui avaient demandé de piloter le projet, il avait accepté mais avait demandé au Conseil communautaire l'approbation de faire les études et de travailler le projet et qu'il ne reviendrait devant les élus que lorsque l'obtention de 50 % de subventions serait acquise.

C'est le cas aujourd'hui car la convention d'engagement financier signée permettra l'obtention de 2 100 000 millions d'euros ce qui donnera les moyens et l'outil financier pour mener à bien ce projet qui n'est pas encore finalisé.

Il explique qu'il existe une contrainte gigantesque car dans le plan de financement de l'Etat, il y a le FNADT pour un montant de 300 000 € sur 2014 ce qui implique qu'ordre de service de première phase des travaux soit donné avant la fin décembre de cette année.

Monsieur Macé précise également que la signature de cette convention qui ouvre aux crédits d'Etat permet également l'ouverture des crédits Européens et par conséquent ceux-ci viendront atténuer la somme restante à supporter par les deux collectivités.

Monsieur Maunoury précise que la délibération a été votée à l'unanimité par le conseil municipal de la Ville de Falaise. Néanmoins, il pense important de cadrer et rassurer les populations par rapport à cet engagement car beaucoup de personnes se posent des questions sur ce projet. Il confirme la nécessité de rendre hommage aux civils, ce qui sera fait à Falaise le 7 juin prochain car le combat pour la mémoire n'est jamais terminé.

Par ailleurs, tout comme il l'a indiqué lors du Conseil municipal de la Ville de Falaise, il est nécessaire de réaffirmer la transparence financière du projet ainsi qu'informer massivement les habitants avant l'engagement définitif sur ce projet. Il propose donc la motion suivante :

« Le Conseil communautaire du Pays de Falaise réuni en séance extraordinaire, ce mercredi 28 mai 2014, se félicite de l'intention de l'Etat, de la Région Basse-Normandie, du Conseil général du Calvados de se joindre à la ville de Falaise et à la Communauté de communes du Pays de Falaise pour rendre possible la réalisation du mémorial des civils dans la seconde guerre mondiale.

Il y a 70 ans, la ville de Falaise et les territoires qui l'entourent ont été particulièrement éprouvés. 200 des habitants de Falaise ont perdu la vie lors des seuls bombardements tragiques du 7 juin 1944 qui ont eu lieu lors de la bataille de Normandie.

Soucieux de créer un lieu de référence, porteur d'un message universel, les élus réaffirment leur soutien à ce projet.

Cependant, afin de se déterminer en toute sérénité lorsque la phase d'étude sera achevée, les élus du conseil communautaire du Pays de Falaise réaffirment leur volonté de réaliser ce projet dans la transparence notamment en ce qui concerne le coût total du projet de ce mémorial ainsi que de son plan de financement. En outre, la répartition du coût d'investissement restant à charge entre la ville de Falaise et la Communauté de communes du Pays de Falaise devra être clairement indiquée en amont de la décision de réaliser ou non ce lieu de mémoire.

Enfin, l'ensemble des habitants devra être associé afin que ce projet ne soit pas le projet de quelques élus, mais soit partagé avec la population de notre territoire. »

Personne ne s'oppose à cette proposition de motion et Monsieur Leteurtre précise qu'il s'agit là d'un rappel de bonne manière républicaine et de bonne manière de fonctionnement d'une Communauté de communes ou d'un Conseil Municipal.

A l'unanimité, cette motion est adoptée par les élus communautaires.

Monsieur Gasnier félicite Claude Leteurtre, Jacques Zamara et Eric Macé pour l'obtention des financements et indique soutenir le vote de la délibération par la ville de Falaise. Il relate les arguments avancés, arguments indéniables et qui sont la légitimité historique, touristique et commerciale. Néanmoins, il pense que ce projet est aussi un projet à philosophie humaniste et qui doit affirmer ici comme partout ailleurs les valeurs inaliénables et humanistes qui protègent les civils. Il aimerait par conséquent voir apparaître le rappel de ces valeurs dans la délibération.

Monsieur Leteurtre est d'accord pour ajouter ce principe.

Il procède à la lecture de la convention qui sera signée le 5 juin prochain afin de vérifier si elle fait mention des valeurs indiquées par Monsieur Gasnier.

« L'histoire des victimes civiles de la seconde guerre mondiale est un thème émergent, partout en Europe. C'est pourtant un thème auquel, à ce jour, aucun lieu n'a été pleinement dédié. En Europe et en Asie pour l'essentiel, la seconde guerre mondiale a infligé des souffrances terribles aux populations civiles, à des femmes, des hommes et des enfants qui, sans être partie prenante aux combats, ont été directement touchés : les 60 millions de victimes du conflit ont été, en majorité et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des victimes civiles.

Une mémoire à révéler

A partir du 6 juin 1944, l'une des batailles décisives de la seconde guerre mondiale s'est déroulée sur le sol de la Normandie, des plages normandes à la « poche de Falaise ». Toutefois elle ne prendra véritablement fin en Normandie qu'avec la libération du Havre le 12 septembre après de tragiques bombardements. Plus de deux millions de soldats se sont affrontés, au milieu desquels un million de civils ont tenté de survivre.

150 000 Normands ont été contraints de partir de chez eux, et l'on estime que près de 20 000 d'entre eux ont perdu la vie, essentiellement dans les bombardements. Les villes et les villages de Normandie, parfois totalement rasés puis entièrement reconstruits, témoignent eux aussi de l'intensité de la bataille.

Mais le récit de la guerre reste pour l'essentiel celui des combats et des événements qui rythment la bataille. La figure du civil, désarmé, impuissant, subissant les destructions, les exodes et les drames, apparaît en second plan ; pourtant, l'histoire du martyre civil n'a que rarement suscité l'attention des historiens.

L'expression muette de ce martyre, notamment en Normandie, est constitutive d'une mémoire à part entière, qu'il est temps de révéler, d'explorer et de raconter car cette mémoire muette est celle de l'humanité toute entière.

Un lieu de référence, un message universel

Falaise, la ville et les territoires qui l'entourent, comme de nombreux autres villes, villages et territoires, ont été particulièrement éprouvés. Pour la seule ville de Falaise, 200 habitants ont perdu la vie lors des bombardements tragiques du 7 juin 1944. La ville, la communauté de communes et leurs élus ont donc décidé de créer un Mémorial dédié aux civils dans la seconde guerre mondiale.

Ce nouveau Mémorial devra permettre que soit délivré depuis la Normandie, en un lieu de référence, un message à portée universelle : dans toutes les parties du monde, au cours de la seconde guerre mondiale, les souffrances des civils ont donné la mesure de l'enjeu qu'ils constituaient dans le conflit ; c'est ainsi que les victimes civiles ont été, pour la première fois, plus nombreuses que les victimes militaires ; la Normandie, théâtre d'une immense bataille, s'est trouvée aux avant-postes de la libération de l'Europe occidentale ; les civils de Falaise ont, au même titre que ceux de Caen, du Havre, de Londres, de Léningrad ou de Dresde, payé un lourd tribut à l'écrasement du nazisme. Cette mémoire des victimes civiles échappe pourtant au grand récit de la victoire contre le totalitarisme. Elle n'est construite ni sur la victoire, ni sur l'effondrement. Elle l'est sur un socle de drames, personnels, intimes et familiaux.

Un engagement conjoint

Le Mémorial des civils dans la guerre de Falaise sera réalisé en cœur de ville, à proximité immédiate du château, dans un bâtiment de la reconstruction. En ce vendredi 6 juin 2014, jour anniversaire du 70ème anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, premier jour de la bataille de Normandie, l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Conseil général du Calvados manifestent leur intention de se joindre à la Ville et à la Communauté de communes du Pays de Falaise pour rendre possible la réalisation du Mémorial des civils dans la guerre de Falaise et réunir un financement de 4,1 millions d'euros H.T.

.../...

La Communauté de communes du Pays de Falaise *assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement en propre de l'opération, en lien avec* ***la Ville de Falaise*** *qui, par la voie d'un fonds de concours, sera le premier partenaire financier de la Communauté de communes ; ces 2 collectivités apporteront 2 millions d'euros H.T. à l'opération.*

L'Etat *subventionnera la communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération, à hauteur de 700 000 euros H. T., dont 300 000 euros au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire en 2014 et 400 000 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux en 2015 et 2016.*

La Région Basse-Normandie *subventionnera la communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération, à hauteur de 700 000 euros H.T.*

Le Département du Calvados *subventionnera la communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération, à hauteur de 700 000 euros H.T.*

Ce protocole d'accord ne concerne que les moyens nécessaires en investissement pour la création du mémorial. Le fonctionnement relève pour sa part de la communauté de communes et de la commune, dans le cadre de leur relation contractuelle avec leur délégataire.

Il sera procédé à une recherche de financements européens qui, s'ils sont obtenus, viendront atténuer l'effort en investissement de la communauté de communes et de la ville. »

Monsieur Gasnier consent qu'effectivement les considérations financières sont importantes et qu'il faut veiller à la bonne utilisation des deniers publiques. Il pense que ce projet verra le jour car des partenaires qui se montraient réticents au départ réaffirment aujourd'hui leur volonté d'aider les élus dans ce projet.

Il rappelle que les hommes qui se sont battus sur notre territoire ne défendaient pas les mêmes valeurs. Certains avaient des valeurs barbares, il y avait des nazis, des jeunes fanatiques et des canadiens qui ont du se battre avec acharnement pour déloger ces jeunes nazis. En face, d'autres hommes se sont battus comme les 16 000 Polonais qui eux, défendaient des valeurs universelles, humanistes, respectueuses de l'homme et de la vie humaine.

En conséquence, Monsieur Gasnier aimerait que la délibération réaffirme que les élus du le Pays de Falaise sont attachés inaliénablement à la défense des valeurs humanistes. Il pense que c'est d'autant plus urgent qu'aujourd'hui le constat est fait dans les communes que certains pensent que l'on peut réécrire l'histoire avec des vieilles valeurs qui ont menées à la catastrophe. Pour Monsieur Gasnier, il est donc indispensable d'affirmer clairement, à travers ce projet de Mémorial, l'attachement des élus aux valeurs humanistes surtout dans le pays des Droits de l'Homme, ce pays des Lumières qui a porté haut le phare des libertés.

A Falaise il y a 2 grands évènements d'ampleur extraordinaire qui sont Guillaume le Conquérant et cet évènement de la Seconde guerre Mondiale qui a été sur notre territoire le début de la fin pour Hitler. Monsieur Gasnier veut rappeler que pour les nazis, une partie de la population n'était que des rats et il n'y avait aucune difficulté à tuer un homme car ces hommes avaient été baignés dans ses valeurs là. Par conséquent, il réitère sa demande qui consiste à souligner qu'il ne s'agit pas uniquement d'un projet financier, touristique mais aussi la réaffirmation de la défense des valeurs humanistes.

Monsieur Dubost indique être réticent face à cette requête car il pense que le projet est humaniste par définition car il place l'homme au centre du monde. Ce projet met l'accent sur une tragédie humaine autour d'un conflit barbare qui donne une image de l'homme dans ses aspects plus sombres. Monsieur Dubost tient aussi à rappeler que certains soldats Allemands étaient aussi victimes eux-mêmes d'une oppression inhumaine. Il pense qu'effectivement le message global est un message d'harmonie entre les peuples et qu'il sera nécessairement humaniste.

Monsieur Leteurtre confirme que la valeur humaniste est incluse dans la démarche mais qu'il est nécessaire de le dire. Néanmoins, Monsieur Leteurtre évoque la crainte quant à la différence de délibération entre la ville de Falaise et la Communauté de communes.

Monsieur Macé propose que cet amendement soit pris en compte dans la délibération de la ville et que les services administratifs se rapprochent pour s'accorder sur les termes exacts de la délibération.

Concernant la partie financement, Monsieur Leteurtre souhaite rappeler que la répartition entre la ville et la Communauté de communes ne sont pas traitées et qu'elles seront présentées avant toute décision devant le Conseil.

De plus, une recherche est en cours concernant les crédits européens.

Pour terminer, il évoque un autre souci actuel à savoir que, le maître d'œuvre ne rentre pas dans l'enveloppe financière prévue car il a confondu l'enveloppe du coût de l'opération avec le coût des travaux. Par conséquent, le maître d'œuvre s'est basé sur des travaux à 4 millions d'euros soit 900 000 € de plus que prévu. Le groupe projet travaille à trouver avec lui des solutions.

Enfin, il évoque une autre piste qui est le mécénat car ce projet est innovant et porteur d'une belle philosophie et soutenu par le Mémorial de Caen. Concernant la subvention d'équilibre qui incombe à la Communauté de communes, Monsieur Leteurtre rappelle qu'il avait indiqué qu'il défendrait ce projet s'il n'y avait pas de subvention d'équilibre à verser. Il informe les élus que le pli reçu, dans ce cadre de la Délégation de Service Public, sera ouvert le 2 juin et que les élus de la Commission auront à veiller à cela.

Monsieur Macé propose cet amendement à la délibération à la suite de la demande de Monsieur Gasnier : *Mais, ce projet de Mémorial est également l'occasion d'affirmer clairement l'attachement des élus, par cette démarche, à une philosophie humaniste s'opposant à une philosophie barbare.*

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

A l'issue des discussions, Monsieur Leteurtre fait lecture de la délibération correspondante :

Depuis la fermeture du musée privé « Août 44 » en 2010, la Ville et le Pays de Falaise sont dépourvues de structure consacrée à la thématique de la seconde Guerre Mondiale. Cette absence, vécue comme préjudiciable pour les collectivités eu égard à leur devoir de mémoire, constitue un handicap sur le plan de l'économie touristique locale et de la politique de communication de la ville et du territoire du Pays de Falaise.

Le Pays de Falaise dispose d'une double légitimité vis-à-vis du maintien et du développement d'un site mémoriel sur son territoire :

- **Une légitimité historique** : le territoire est l'enjeu d'âpres combats entre soldats alliés (Canadiens, Polonais et Britanniques) et troupes allemandes durant le mois d'août 1944 et en sortira martyrisé. La ville de Falaise sera bombardée par les Alliés les 6, 7, 10 et 12 juin 1944 et détruite à 80% comme le seront plusieurs villages de la région (Soumont-Saint Quentin, Fontaine-le-Pin...), entrainant la mort de près de 400 civils.

- **Une légitimité touristique et commerciale** : la bataille de la « Poche de Falaise » a un écho considérable auprès de nombreux touristes français et étrangers et constitue une accroche indéniable. Cette opportunité est de meilleur augure pour le succès d'une nouvelle structure.

En conséquence, les élus des deux collectivités ont décidé, *via* leurs organes délibérants, de lancer une réflexion pour le maintien et le développement d'un site mémoriel sur le territoire communautaire.

La Communauté de communes s'est dotée de la compétence Création et Gestion d'un Mémorial des Civils dans la Seconde Guerre Mondiale et la Ville de Falaise apporte son soutien au projet, ayant affirmé sa volonté de participer à la création de ce projet.

Le thème du produit musée est celui des populations civiles dans la Guerre, en prenant pour appui les évènements dramatiques liés à l'invasion, à l'Occupation, à la Libération mais aussi à la Reconstruction

dans le Pays de Falaise. Partant de ces éléments locaux, la projection de l'exemple du Pays de Falaise dans sa dimension universelle permettrait à l'établissement de servir d'outil pédagogique et scientifique à l'usage du public le plus large possible, et en particulier les scolaires.

Le lieu destiné à accueillir ce musée sera le bâtiment de l'ancien tribunal d'instance de Falaise, choisi pour son architecture typique de la Reconstruction et sa situation privilégiée. Localisé à proximité de la mairie et du château médiéval, il fait face à l'église de la Trinité qui abrita de nombreux réfugiés lors de la libération de la ville entre le 16 et le 18 août 1944. Il présente en plus une superficie de 900 m² répartis sur 3 étages et une structure intéressante.

Le thème retenu n'ayant jamais été abordé de manière exhaustive dans un lieu dédié, il offre à la structure la possibilité de s'intégrer au sein d'une niche dans un marché déjà fortement concurrentiel dominé par des structures se trouvant sur le littoral, et qui traitent presque exclusivement des opérations militaires. Davantage complémentaire que concurrentiel, il permet ainsi de mettre en synergie tant l'ensemble des offres liées au deuxième conflit mondial que les structures touristiques de tous types présentes sur le territoire du Pays de Falaise.

Au-delà de la dimension symbolique et culturelle, cette structure nouvelle doit également devenir un nouveau pôle touristique majeur pour le territoire, venant renforcer l'offre touristique fortement marquée par le château Guillaume-le-Conquérant (50 000 visiteurs), et structurée autour d'un Office de Tourisme intercommunal. Ce Mémorial a donc vocation à devenir un nouveau vecteur de développement économique, par le chiffre d'affaires généré directement ou indirectement par les touristes, et par son rayonnement et son impact sur l'attractivité du territoire vis-à-vis des autres acteurs économiques.

L'ambition finale est de se positionner comme le pôle mémoriel majeur de l'arrière-pays bas-normand, et de s'insérer de manière cohérente dans l'offre actuelle en se rapprochant de sites comme le Mémorial de Caen et le Mémorial de Montormel.

Ainsi, vu les délibérations des Conseils Communautaires :

- ✓ du 8 décembre 2011 sur l'engagement des études pour la réalisation d'un Mémorial et le partenariat avec la ville de Falaise ;
- ✓ du 22 mars 2012 approuvant l'extension de compétences de la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour la création et la gestion d'un Mémorial des civils dans la guerre ;

- Vu la présentation des premières études lors du Conseil Communautaire du 24 janvier 2013 ;
- Vu la délibération n°10/2013 approuvant le principe de délégation de service public pour l'assistance et l'exploitation du Mémorial des Civils dans la Guerre ;
- Vu la délibération n°76/2013 approuvant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment et la scénographie,
- Considérant la volonté de la commune de Falaise, réaffirmée par délibération du 28 mai 2014, de participer au financement de l'opération par la voie d'un fonds de concours,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

➢ **APPROUVE** le plan de financement suivant concernant cette opération :

Communauté de communes et ville de Falaise	2 000 000 € HT
Etat : FNADT (2014) DETR (2015 et 2016)	 300 000 € HT 400 000 € HT
Région	700 000 € HT
Département	700 000 € HT
TOTAL	4 100 000 € HT

➢ **AUTORISE** Mons
➢ ieur le Président ou son délégué à :

- solliciter les subventions auprès des partenaires financiers que sont l'Etat, le Conseil régional de Basse-Normandie et le Conseil Général du Calvados, conformément au plan de financement joint ;
- signer la déclaration d'engagement avec les partenaires finaniciers ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

C – QUESTIONS DIVERSES

✓ Monsieur Leteurtre relate un film présenté par Monsieur Georges Pernoult sur les 100 jours du Débarquement et sur le travail des équipes, notamment pour la construction du port d'Arromanches. Il indique que ce film passera le vendredi 30 mai dans l'émission Thalassa sur France 3.

✓ A la question de Monsieur Livic qui demande si les secrétaires de mairie sont conviées à la réunion du 5 juillet il est répondu par l'affirmative.

***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Vu,
Le Président,

Claude LETEURTRE